

2012/4974 - Parc de la Tête d'Or - Jardin Botanique - Rénovation de la serre mexicaine et construction d'une serre horticole provisoire – Place Général Leclerc à Lyon 6e - Opération n° 06016004 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1- Programme n° 00012
(Direction de la Construction) (BMO du 12/11/2012, p. 2656)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit du jardin botanique au Parc de la Tête d'Or, avec la rénovation de la serre mexicaine et de la construction d'une serre horticole provisoire. Le coût global de l'opération au stade de l'avant-projet détaillé se monte à 700.000 euros TTC.

M. LE MAIRE : Monsieur David, dès que l'on parle de serres, vous sortez du bois !

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Tout de suite en effet, avec l'armée mexicaine !

Monsieur le Maire, chers Collègues, à de nombreuses reprises, nous sommes intervenus sur le dossier des petites serres du Parc de la Tête d'Or pour dénoncer le risque pris par le personnel et la perte pour le patrimoine tant architectural que botanique, que représenterait l'effondrement de ces serres.

Le dossier que vous nous présentez aujourd'hui, ne prévoit d'ailleurs rien pour ces petites serres, si ce n'est un abri provisoire pour les plantes. Certes, nous sommes arrivés à ce que les collections soient préservées et ainsi le personnel protégé. C'est déjà cela !

Nous savons que le budget de rénovation de ces structures est beaucoup plus conséquent, mais depuis des années, la question se pose et le temps qui passe n'est pas de nature à améliorer les choses ! Je crains que rien n'étant lancé, ces serres s'écroulent d'elles même, avec des intempéries hivernales un peu importantes. Ce qui serait une perte patrimoniale importante.

Donc nous souhaiterions :

- qu'un reportage photographique précis soit réalisé, afin que ces serres puissent, le cas échéant, être reconstruites à l'identique,

- que dans l'attente d'un projet, certes beaucoup plus onéreux, des mesures conservatoires soient prises, avec en particulier, une protection des promeneurs contre un risque d'éboulement.

Ce dossier démontre, une fois de plus, les difficultés pour notre collectivité d'assurer en temps et en heure les investissements nécessaires à l'entretien et la préservation du patrimoine du Parc de la Tête d'Or. Dernière illustration en date, nous avons pu voir des barrières et des filets de protections fleurir sur et autour des grilles de l'entrée du parc, place Général Leclerc. Quel est le problème cette fois-ci ? Des morceaux de cette grille risquent de tomber à cause de la corrosion... et j'ajouterais, peut-être faute d'entretien.

Nous voyons bien que la Ville fait tout ce qu'elle peut et qu'elle prévoit plus de moyens possibles à l'entretien de ce parc, mais nous sommes bien obligés de constater que, malgré tous ces efforts, cela reste insuffisant. Il ne s'agit donc pas d'une question de volonté mais d'une question de moyens.

Ce parc étant un parc d'agglomération, il nous semble donc logique que l'ensemble des habitants du Grand Lyon participe à son entretien. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je propose une nouvelle fois « qu'une grande agglomération comme la nôtre » devrait prévoir rapidement le transfert de gestion de cet équipement de la Ville de Lyon au Grand Lyon. Cela corrobore tout à fait les propos que vous avez tenus tout à l'heure.

Je vous remercie.

Mme BRICHET Geneviève : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les petites serres préoccupent la mairie du 6^e et on ne peut que l'en féliciter. Nous partageons, d'ailleurs, ces préoccupations de conservation d'un patrimoine dont la Ville de Lyon s'enorgueillit à juste titre.

Historiquement, la gestion des parcs et espaces verts publics sur son territoire, pour répondre à M. David, est de la compétence de la Ville de Lyon, comme les autres communes du Grand Lyon ont la leur : le parc de la Feyssine est pris en charge par Villeurbanne par exemple.

Le Parc de la Tête d'Or date de 1856 et si nous l'entretiens régulièrement depuis 2002, tout ne peut se faire en même temps ! Le coût d'entretien annuel du parc correspond à 14,50 € par habitant et 2,30 € par visiteur. C'est le prix de la gratuité pour tous. Les serres, elles, ont été construites entre 1877 et 1900, elles ont donc 115 ans ! Comme les autres merveilles du parc, elles

font partie d'un programme global dont cette délibération fait partie. Je vous rappelle qu'une étude avait été diligentée en 2007, dont les coûts estimatifs, selon les scénarii, s'élevaient entre 6 et 10 M€ !

En toute logique, nous sauvegardons d'abord le contenu, avant de nous occuper du contenant.

Ainsi, la serre mexicaine, plus petite et un peu moins endommagée sera rénovée en termes de structure et de vitrages, et les collections des serres horticoles seront transférées dans une serre provisoire située dans la zone technique à côté et tout cela devra être terminé fin octobre 2013. Mais rassurez-vous, Monsieur David, je pense que les services du Parc de la Tête d'Or pensent à la fois à eux-mêmes et pensent aussi aux promeneurs. Bien sûr les structures actuelles une fois vidées seront étudiées avec soin afin que leur vétusté ne constitue pas un danger pour les promeneurs et aux employés du Parc.

De plus, afin de prendre la question plus globalement, une étude conjointe sur les missions du Jardin botanique et sur les petites serres, sera lancée afin d'avoir un projet qui soit global et cohérent à soumettre au débat budgétaire, tout en prenant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Comme quoi, Monsieur le Maire, la Ville de Lyon serre les budgets pour les petites serres, mais ne les laisse pas tomber !

M. LE MAIRE : Monsieur David, ce sera un élément central de mon troisième mandat !
Donc si vous m'aidez...

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)